

COMMUNIQUE DE PRESSE

GESTION DES DROITS A PAIEMENT UNIQUE

Le 15 octobre prochain, les exploitants agricoles recevront leur dossier relatif au Droit à Paiement Unique. Le dossier comprendra les formulaires de déclaration des événements sur l'exploitation entre le 1^{er} janvier 2000 et 15 mai 2006, les modèles de clauses contractuelles et les droits à paiement unique (DPU) historiques.

Dans cette perspective, l'organisation générale au plan de l'accueil des publics et des informations à communiquer tout au long de ces prochaines semaines, se met en place à la DDAF de la Manche.

Ainsi, il est prévu dans un premier temps un accès téléphonique afin de renseigner au mieux les agriculteurs sur la restitution individuelle des droits historiques.

A cet effet et à partir de la mi-octobre, quatre lignes téléphoniques en accès direct seront en service :

02 33 77 52 87 ou
02 33 77 27 45 ou
02 33 77 27 44 ou
02 33 77 52 48

Par la suite, des réunions d'information ainsi que des permanences délocalisées en région et à la DDAF seront organisées. Des précisions sur cette organisation seront apportées ultérieurement.

Pour tout renseignement :

- **Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt**
- Cité Administrative - Bâtiment B - 50009 SAINT-LO Cédex
- Téléphone : 02 33 77 52 46 ou 02 33 77 52 48